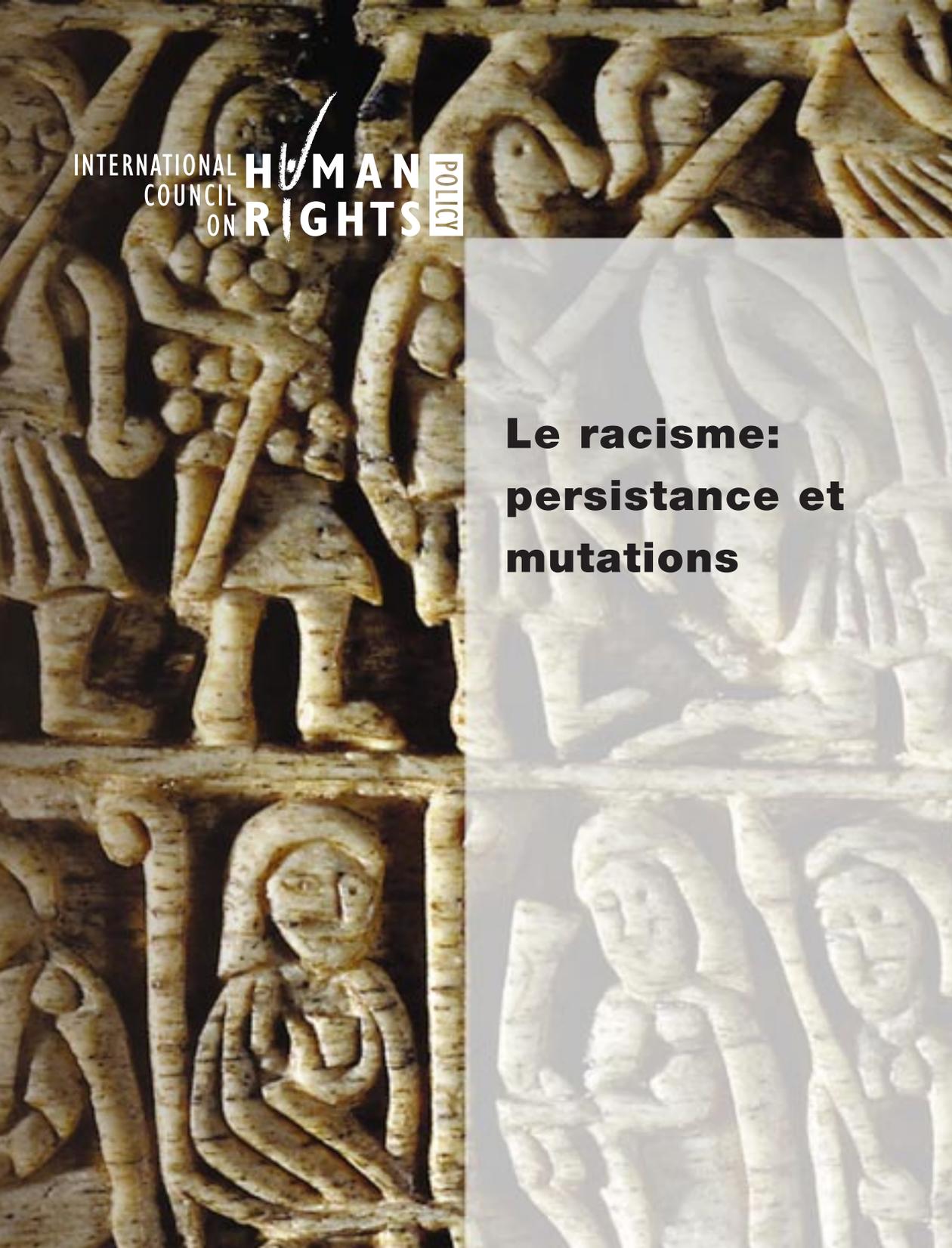


**Le racisme:
persistance et
mutations**



PREFACE

Le présent rapport n'a pas l'ambition de présenter une étude complète ou définitive sur l'état du racisme. Il s'agit d'un aperçu qui examine un certain nombre de questions fondamentales se posant à l'heure actuelle aux victimes de la discrimination raciale comme à ceux qui en étudient les effets.

Quelques précisions préalables s'imposent pour ce qui est des définitions. Il est très difficile de s'accorder autour d'une définition précise et pertinente du racisme et de la discrimination raciale. Il n'est pas aisé non plus de définir de façon exacte les groupes qui en sont les victimes. Ayant écarté les approches juridiques ou techniques, nous avons pris comme référence la définition de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et noté qu'il ne faut pas faire un usage excessif du mot «racisme». Toutes les discriminations n'ont pas obligatoirement un caractère raciste. Nous avons également employé les termes «noir» et «blanc», tout en sachant qu'ils ne sont pas universellement acceptés. Les experts ne seront pas tous d'accord avec la terminologie utilisée, qui peut être taxée de trop générale par les uns ou de trop restrictive par les autres. Il n'est pas possible, dans un document bref et qui se veut accessible, d'ouvrir un débat conceptuel approfondi. Notre propos était d'identifier des questions qui méritent d'être examinées. En l'absence d'un accord sur où commence et où finit la discrimination raciale, le débat doit se poursuivre sur l'ensemble de ces questions.

Pour des raisons du même ordre, le présent document n'aborde pas l'historique du racisme de façon approfondie. De nombreuses questions de fond se posent aussi en ce domaine et nombre d'entre elles ont une forte incidence sur notre façon de concevoir le racisme à l'heure actuelle. La traite des esclaves à travers l'Atlantique et le colonialisme européen ont-ils été le point de départ du racisme moderne, ou bien a-t-il évolué à partir de différentes formes d'esclavage et de servage existantes dans les sociétés humaines? Le racisme doit-il, en tant qu'idéologie, être distingué d'autres formes plus anciennes et universelles de la xénophobie? Il s'agit de questions complexes qui ne peuvent être abordées dans le cadre d'un document si bref.

Enfin, ce rapport ne décrit pas l'expérience des victimes du racisme et de la discrimination raciale. La littérature en est peut-être le seul moyen d'expression approprié. Nous avons abordé le racisme en tant que phénomène international, puisqu'il existe, sous des formes variées, dans presque toutes les sociétés de la planète. Il est intimement lié à certaines formes de pauvreté persistante et de violence. Il n'y a pas d'expérience plus déchirante pour les victimes, car c'est précisément le déni d'une relation humaine. Et pourtant, bien que répandu, le racisme passe inaperçu pour beaucoup de monde. En effet, lorsqu'il ne se manifeste pas de façon violente, ceux qui n'en sont pas les cibles ne mesurent souvent pas à quel point il choque et blesse profondément la dignité humaine. Si ce document peut contribuer, de quelque manière que ce soit, à nous faire mieux prendre conscience des formes nombreuses et subtiles que le racisme et la discrimination raciale revêtent dans nos sociétés, il aura fait œuvre utile.

Robert Archer
Directeur Exécutif, ICHRP

REMERCIEMENTS

Le Conseil international remercie tous les participants à la réunion des 3 et 4 décembre 1999, ainsi que les auteurs des présentations. Nous exprimons toute notre reconnaissance au Professeur Theo van Boven, qui a présidé la rencontre, ainsi qu'à M. Douwe Korff, rapporteur, qui a rédigé le projet ayant servi de base au présent document. La liste des participants et des documents figure à la fin du document.

Le présent rapport a été préparé sous la direction de M. Mohammad-Mahmoud Mohamedou, directeur de recherches au Conseil International.

Le Conseil tient également à remercier la Fondation Ford de New York, le Département des affaires étrangères du gouvernement fédéral suisse et la Banque cantonale de Genève de leur soutien financier, qui a rendu possible la tenue de la réunion et la publication de ce rapport.

© Copyright 2000 International Council on Human Rights Policy
48, chemin du Grand-Montfleury, CP 147, 1290 Versoix, Suisse

Le racisme: persistance et mutations, 2000, Conseil international pour l'étude des droits de l'Homme. Versoix, Suisse. Tous droits réservés. Le Conseil international pour l'étude des droits de l'Homme est une organisation à but non lucratif inscrite en Suisse au Registre du commerce. Illustration de couverture: © The British Museum. Le "Franks Casket". Détail du panneau arrière d'un ancien coffret mortuaire offert au Musée par A.W. Franks en 1867. Inscriptions en latin et en anglais ancien, gravées en caractères runiques et romains, scènes tirées du folklore germanique, de l'histoire romaine et de la Bible.

Traduit par Amalia Thaler.

ISBN 2-940259-11-9

Conception et maquette: Aplin Clark, Londres,
Royaume-Uni. Imprimé par: Imprimerie SADAG, Bellegarde/Valserine, France..

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, emmagasinée dans un système de collecte de données, ni transmise sous une forme quelconque ou par quelque moyen que ce soit, électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre, sans une autorisation préalable du titulaire des droits.

Les désignations géographiques figurant dans cette publication, de même que la présentation du matériel, n'impliquent de la part du Conseil international pour l'étude des droits de l'Homme aucun jugement ni opinion d'aucune sorte sur le statut juridique de quelque pays, territoire ou zone que ce soit, ni sur leurs autorités ou le tracé de leurs frontières.

Ce rapport est publié en anglais, en français et en espagnol. Pour le commander, veuillez vous reporter aux informations présentées à la fin du texte.

CONTEXTE

En décembre 1999, le Conseil international pour l'étude des droits de l'Homme a convoqué une réunion à Genève afin de débattre de questions d'actualité et de problèmes liés au racisme. Ce rapport présente un résumé des débats, ainsi qu'une synthèse de plusieurs documents préparés à cette occasion. Il est publié dans le cadre des préparatifs de la Conférence mondiale des Nations Unies contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et autres formes d'intolérance, qui aura lieu en septembre 2001 en Afrique du Sud.

Cette réunion n'a pas cherché à se concentrer sur les manifestations les pires ou les plus violentes de discrimination ou de préjugé racial. Elle n'a certes pas abordé l'ensemble des questions qui se posent par rapport au racisme et à la xénophobie. Notre propos était d'examiner les questions les plus importantes, dont un certain nombre qui sont traitées moins souvent, et de rédiger un document général susceptible d'apporter une contribution à un débat constructif dans le cadre de la préparation de la Conférence mondiale des Nations-Unies. Les participants (dont la liste figure à la fin du texte) ont rendu compte d'une expérience recueillie dans nombre de pays, à partir de différentes disciplines. L'ordre du jour avait été conçu comme un cadre délibérément vaste et à caractère international. Nous ne nous sommes pas attachés à des questions juridiques ou de définition, mais plutôt à l'examen des évolutions et des difficultés qui se font jour, ainsi qu'à l'étude de questions d'intérêt général.

Ce document s'est largement inspiré du contenu des débats. Il s'agit néanmoins d'une synthèse et non pas d'une transcription des propos tenus en séance. Nous espérons avoir fidèlement rapporté l'esprit des interventions, mais le texte n'engage pas individuellement la responsabilité des participants.

Un projet de rapport a été diffusé pour consultation en janvier et février 2000.

Le racisme: persistance et mutations

| Table des matières | page |
|---|-------------|
| Introduction | 1 |
| Le concept et la nature du racisme | 3 |
| Une typologie du déni | 7 |
| Le racisme dans le cadre d'enjeux complexes | 10 |
| L'économie politique du racisme | 18 |
| Les réponses des victimes | 21 |
| Conclusions | 24 |
| Liste des participants à la réunion du 3 et 4 décembre 1999 | 26 |

Introduction

Le mouvement anti-raciste moderne est né de la volonté de combattre le racisme blanc contre les Noirs. Historiquement, il plonge ses racines dans les campagnes anti-esclavagistes et anti-colonialistes. Plus récemment, il a été influencé par le mouvement de défense des droits civils aux Etats-Unis et par la résistance à l'*apartheid* en Afrique du Sud, où le racisme prit des formes institutionnelles et particulièrement explicites. L'*apartheid* a été aboli depuis et, durant les trente années écoulées, de nombreux Etats ont promulgué des lois contre la discrimination raciale. Le racisme n'a pas pour autant disparu, ni même est-il en voie de disparition; bien au contraire, des discriminations flagrantes ou cachées, fondées sur la race, persistent dans presque toutes les sociétés de la planète.

Si la récente recrudescence d'actes de violence raciale perpétrés par des extrémistes et des néo-nazis en Europe montre que les formes manifestes et anciennes du racisme ne sont pas mortes, la discrimination revêt souvent des formes moins explicites ou plus complexes. Elle est souvent liée à des enjeux plus vastes, telles que l'évolution du statut de l'Etat, la discrimination liée au genre, ou l'exclusion sociale découlant de la mondialisation de l'économie. Il est plus difficile de faire face à ces situations complexes et imbriquées, où le racisme joue un rôle en apparence moins important, que l'on pourra plus facilement nier.

Les victimes de formes enracinées ou complexes de discrimination peuvent aussi y répondre de façon complexe. La discrimination peut être générale plutôt que personnelle; sa nature sera d'autant moins perçue ou comprise. Lorsqu'elle est profondément enracinée et internalisée, certaines victimes refusent d'admettre qu'elles sont opprimées ou l'acceptent dans une certaine mesure; d'autres oppriment à leur tour ceux qui se trouvent plus bas dans l'échelle sociale, ou leurs oppresseurs d'hier.

Les gouvernements et les organisations intergouvernementales chargées de mettre fin à la discrimination raciale doivent tenir compte de ces questions plus vastes. Après cinquante ans de lutte contre le racisme dans le cadre des Nations Unies, l'on constate que la législation anti-raciste ne suffit pas par elle-même à éliminer le racisme ou la discrimination raciale. Pour réussir, les politiques à mettre en place doivent tenir compte de comportements sociaux profondément enracinés, qui semblent perpétuer les préjugés raciaux. En outre, de nouvelles forces en présence, découlant des fortes évolutions de l'économie mondiale, créent des conditions qui font apparaître de nouvelles formes de discrimination. Ces questions doivent être examinées et débattues.

Pour plusieurs raisons, l'intérêt que le public et les institutions portent au racisme semble avoir faibli ces dernières années. Si les institutions ne sont pas inactives, dans les sociétés industrielles le public ne ressent plus la même indignation ou le même sentiment d'urgence. L'abolition de l'*apartheid* y a sans doute joué un rôle. En même temps, les gouvernements des pays industrialisés (notamment en

Europe Occidentale, Amérique du Nord, Australasie, Japon et Nouvelle-Zélande), mais aussi d'autres (Europe de l'Est, Afrique du Sud, Tanzanie) ont adopté des politiques beaucoup plus strictes destinées à réduire l'immigration. Ces dernières, qui frappent surtout les immigrants de pays plus pauvres du Sud, peuvent être taxées de racisme. En outre, des gouvernements et des institutions intergouvernementales, notamment en Europe de l'Est et en Afrique subsaharienne, se sont engagés dans de «nouvelles guerres» qui ont fait apparaître des termes tels que «nettoyage ethnique», «tribalisme» et «conflits ethniques». Ce vocabulaire, en apparence plus précis, a souvent masqué les dimensions raciales ou racistes de ces conflits et brouillé le débat sur la discrimination raciale en général.

Le concept et la nature du racisme

La victime d'un comportement raciste se sent profondément offensée, humiliée, blessée et honteuse. Sa qualité d'être humain à part entière a été déniée. En ce sens, ceux qui souffrent du racisme sont mieux placés que les autres pour dire si un comportement ou des paroles sont ou non racistes. Une législation ou des normes anti-racistes qui ne tiendraient pas compte de ce que ressentent les victimes perdrait son efficacité et sa pertinence. D'autre part, l'objectivité est essentielle en ce domaine. Des dispositions légales ne peuvent être fondées sur des définitions subjectives. Nous ne pouvons, dans le cadre de ce bref rapport, aborder de façon détaillée les aspects techniques et juridiques de la définition, mais, lorsque nous évoquons le racisme et la discrimination raciale, de quoi parlons-nous?

Les individus tendent naturellement à s'identifier au groupe auquel ils appartiennent. Ils se conçoivent au sein d'une famille ou d'un «nous» et apprennent à voir les autres comme des étrangers, des invités, ou des ennemis. Ils sont fiers des succès de «leur» nation, leur clan ou leur équipe de football; de là à s'opposer aux autres il n'y a qu'un pas; un pas de plus, et l'on perçoit ceux qui sont différents, individus et groupes, comme étant moins dignes de respect, inférieurs, moins humains, pas tout à fait humains. A ce stade, ayant abouti à l'exclusion des autres et au refus de leur humanité, le sentiment naturel d'appartenance du départ est devenu pathologique.

Un certain nombre de théories religieuses ou philosophiques ont été élaborées afin de servir de fondement à des visions racistes du monde. Elles ont sous-tendu notamment l'esclavage et le colonialisme. L'idée d'une «mission civilisatrice» justifiait l'oppression religieuse et culturelle. Le nazisme et l'*apartheid* ont construit l'ensemble de l'Etat autour d'une idéologie raciste. De même, dans nombre de pays, le nationalisme anti-colonial s'est développé dans des logiques qui ont créé et perpétué une discrimination fondée sur des motifs raciaux.

Les théories racistes restent encore répandues. De façon légale ou illégale, surtout aux Etats-Unis mais aussi en Europe, de nombreux sites Internet racistes diffusent à peu de frais leur propagande dans le monde entier. La plupart des tenants de ces théories – que ce soit les tenants de la suprématie blanche aux Etats-Unis, les conservateurs hindous en Inde, les extrémistes hutus au Rwanda ou tutsis au Burundi, ou les partisans de la discrimination des Roms en Hongrie ou des Haïtiens en République Dominicaine – tendent à construire une version pseudo-scientifique de l'histoire destinée à soutenir leurs prétentions à la supériorité. D'autre part, ils dénie à ceux qu'ils considèrent comme inférieurs la qualité d'être humains. Tel ou tel groupe aurait ainsi génétiquement des prédispositions à la criminalité, aurait des comportements sexuels ou financiers aberrants, ne serait pas capable de faire des études, choisirait d'être au chômage, et ainsi de suite.

Dans des cas extrêmes, les victimes sont décrites comme étant plus proches de l'animal que de l'être humain. Etant donné que, de façon directe ou indirecte, les groupes qui sont victimes d'une discrimination raciale ne bénéficient pas d'une égalité d'accès à des services essentiels (éducation, emploi, soins de santé, mariage avec des personnes d'autres groupes), ces affirmations deviennent en partie réalité si le groupe oppresseur a un certain degré de pouvoir. Portés à l'extrême, de tels systèmes peuvent mettre en place une discrimination systématique qui s'étend à tous les aspects de la vie, y compris la religion, comme c'est le cas pour le système hindouiste de castes, qui pendant plus d'un millénaire a mis au ban de la société et appauvri les Dalits («intouchables»). Une fois établis, ces systèmes fonctionnent comme un univers refermé sur soi et il est extrêmement difficile de les faire évoluer de façon consensuelle.

Ainsi, pour surmonter les attitudes racistes (et le cas échéant la discrimination raciale) il faut tenir compte de tous les niveaux du comportement: les sentiments personnels de supériorité individuelle ou collective, exprimés en privé, dans la famille, ou en public (à l'école ou à l'université); les cultures institutionnelles, qui soutiennent, justifient et perpétuent le racisme sur les lieux de travail, à l'école ou dans les lieux du culte; les attitudes dans les institutions de l'Etat, que ce soit les ministères, la justice, les universités, les commissariats de police ou les casernes. Les opinions racistes sont profondément enracinées dans de nombreuses sociétés, dans leur idéologie et leurs valeurs religieuses, politiques et culturelles. Le système des castes en est un exemple, de même que les cas flagrants du nazisme et de l'*apartheid*. Mais d'autres sociétés – aux Caraïbes, au Madagascar, au Brésil, en Chine – rencontrent des difficultés enracinées dans des attitudes culturelles généralisées, qui font que beaucoup de personnes refusent de considérer comme des égaux ceux qui ont la peau plus foncée qu'eux.

Ces exemples montrent que dans nombre de cas l'on se sert de la race, voire on l'invente, afin de justifier la discrimination. La race, ou un mythe fondé sur la race, sont utilisés à des fins politiques. Ainsi, en République Dominicaine, bien que la population indigène, comme celle d'Haïti, ait été exterminée lors de la première occupation du territoire par les Européens, la catégorie d'«autochtone» (Indien) a été créée et a bénéficié d'un statut privilégié, afin de servir une politique fondée sur la prétendue supériorité des Dominicains, ayant (soi-disant) la peau plus claire et les cheveux moins bouclés, sur les Haïtiens à peau (soi-disant) plus foncée. En Inde, les Dalits n'ont pas de caractéristiques physiques ou raciales permettant de les distinguer des membres des castes supérieures, mais ils sont considérés comme inférieurs et différents, à tel point qu'il ne leur est pas permis de toucher une personne d'une caste supérieure ou de boire dans la même tasse. Au Rwanda, la différence raciale supposée entre Hutus et Tutsis, avancée par les scientifiques belges et allemands à l'époque coloniale, semble avoir peu de fondement dans l'histoire ou la généalogie. En ce cas comme en d'autres, la race est un enjeu politique parce qu'une idéologie raciale ou raciste l'a rendu tel (outre les dimensions culturelles et politiques). C'est le racisme qui a créé et perpétué les différences entre les races dont dépend la discrimination sociale et économique

dans ces sociétés. Une construction sociale a créé et justifié après-coup un système d'inégalité et de discrimination. Il existe de même un lien direct entre les idéologies et les théories racistes (ainsi que les politiques et les pratiques qu'elles sous-tendent) et les systèmes économiques fondés sur l'exploitation de groupes défavorisés.

Le racisme est ainsi composé de trois éléments: (i) une *vision* de la société comme étant composée de groupes intrinsèquement différents; (ii) une *croyance* explicite ou implicite, selon lesquelles ces différents groupes sont inégaux par nature, notion souvent fondée sur une interprétation darwinienne de l'histoire; et (iii) l'utilisation de ces idées dans le cadre d'un programme d'*action* politique. L'association de ces trois composantes confère au racisme sa force.

C'est dans ce contexte qu'il faut lire la définition internationale employée par les Nations Unies. L'article 1.1 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1965) définit la discrimination raciale comme

toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance, les origines nationales ou ethniques, qui a pour but ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou à l'exercice, dans des conditions d'égalité, des droits de l'Homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social et culturel ou dans tout autre domaine de la vie publique.

La force de cette définition découle de sa portée. Elle comprend les discriminations fondées sur la race ou la couleur de la peau, mais aussi sur la filiation ou l'origine ethnique ou nationale. Elle inclut les mesures destinées à créer des inégalités ainsi que celles qui (de propos délibéré ou non) portent atteinte à l'égalité de droits et de libertés des individus et des groupes concernés.

Cette définition ne satisfait pas à toutes les exigences et n'est pas universellement acceptée. Certains lui reprochent d'être trop vaste. Elle ne couvre pas les discriminations fondées sur le genre, mais la Convention de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes y remédie dans une certaine mesure. En revanche, elle permet aux Etats de distinguer légalement les citoyens des non-citoyens (article 1.2). Lorsque de nouveaux problèmes apparaissent, il y a inévitablement débat afin de savoir s'ils rentrent ou non dans le cadre des dispositions adoptées. Si elle joue un rôle très important, la Convention ne couvre pas toutes les questions qui pourraient se poser.

Quelles que soient les définitions employées, il faut veiller à bien cerner le phénomène que l'on examine. La notion de racisme ne devrait pas faire l'objet d'une utilisation abusive. Cependant, des formes de racisme et de discrimination raciale étant présentes dans toutes les sociétés et dans de nombreux domaines de la vie, elles doivent être désignées comme telles, pour complexes et subtiles qu'elles soient. *Ce n'est qu'une fois nommé que le racisme peut être reconnu,*

compris et combattu de façon efficace. La définition du racisme n'étant pas une tâche simple, il ne sera pas aisé non plus de parvenir à ces objectifs. Le refus d'admettre que telle discrimination ou tel préjugé ont un caractère racial est presque aussi répandu que le préjugé même et représente en soi un obstacle important.

Une typologie du déni

Le déni du racisme peut prendre des formes très variées¹. Les positions extrêmes sont le *déni de bonne foi* («je ne savais pas») et le *pur mensonge*, lorsque la vérité est niée à l'aide de faux-semblants, d'informations inexactes ou de faux-fuyants. La plupart des dénis, cependant, se trouvent entre les deux. Il y a une connaissance partielle, un savoir-sans-le-savoir, un savoir qui est refoulé.

L'on pense souvent qu'un effort d'éducation réduirait ce territoire intermédiaire et que la plupart des formes de racisme involontaire disparaîtraient progressivement. L'expérience semble montrer qu'une telle conclusion pêche par excès d'optimisme. Les attitudes racistes ont des racines très profondes. Si le racisme est refoulé, ce n'est peut-être pas parce qu'il est trop difficile de l'admettre, mais plutôt parce que nous ne voulons pas être dérangés, parce que la plupart d'entre nous n'en souffre pas et que nos vies n'en sont pas bouleversées. Cinquante ans après le nazisme, certains nient encore l'Holocauste et, même en Europe, peu savent que 500 000 Roms, au moins, furent tués par les nazis. Le nombre de victimes même reste incertain.

Les *faits* eux-mêmes sont parfois niés. Tel incident n'a jamais eu lieu ou a été grossi. Les faits sont décrits comme étant moins graves ou moins choquants. Les Etats peuvent ainsi nier que des minorités ethniques existent à l'intérieur de leurs frontières: la Turquie refuse aux Kurdes une identité distincte; durant les années 1980, la Bulgarie a nié l'existence d'une minorité turque sur son territoire.

Dans certains cas, c'est l'interprétation des faits que l'on refuse. L'incident est reconnu, mais ses motivations ou implications racistes sont niées. Ainsi, le gouvernement du Soudan a affirmé que sa décision de soumettre au droit islamique la population chrétienne du sud du pays n'était qu'une application normale de la législation propre à un Etat arabe. D'après le gouvernement japonais, le traitement discriminatoire infligé aux Coréens vivant au Japon, y compris le refus de leur accorder la citoyenneté, ne relevait que de questions techniques liées à la nationalité. Les autorités tchèques ont expliqué que le placement d'enfants roms dans les écoles pour handicapés mentaux était une réponse adaptée à leur différence de niveau intellectuel². En Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord, les autorités renâclent souvent à reconnaître le caractère raciste de crimes commis contre des Noirs. L'on présente des politiques discriminatoires comme étant motivées par des inégalités sociales et économiques, écartant tout rapport avec les droits de l'Homme.

¹ Lors de la rédaction de ce chapitre, nous nous sommes basé sur les travaux du Professeur Stanley Cohen, *Denial and Acknowledgement: The Impact of Information about Human Rights Violations*. Jérusalem: The Hebrew University, 1995. Les pages 19 à 58 sont particulièrement pertinentes.

² Des travaux de recherche ont montré que, par rapport à d'autres groupes, jusqu'à 27 fois plus d'enfants roms sont placés dans des écoles spéciales.

Souvent, un *consensus* social empêche de reconnaître le racisme. Dans les pays riches et démocratiques d'Europe Occidentale, un consensus s'est créé pour affirmer qu'il faut «arrêter le flot de réfugiés». L'on croit, pour l'essentiel sans raison valable, que les réfugiés sont un danger pour la stabilité sociale. Il s'agit d'une attitude raciste non reconnue comme telle.

L'*euphémisme* est associé à ce type de déni. Des termes tels qu'«ethnicité» ou «tribal», improprement employés, peuvent nier ou occulter le racisme. «Travailleur invité», «pays d'accueil», «nouvel immigré» et même «minorité ethnique» renforcent les stéréotypes ou brouillent la vérité des rapports. L'insistance sur l'immigration clandestine confirme la notion raciste que tous les immigrés sont des délinquants en puissance. Un discours «multiculturel», qui évite de mentionner la couleur, est parfois utilisé pour effacer les véritables différences ethniques et culturelles. Cette démarche est préjudiciable parce qu'elle occulte des informations politiques importantes. Aux Etats-Unis, par exemple, en insinuant que tous les bénéficiaires d'allocations sociales sont des Noirs, on masque la pauvreté de la population blanche. En fait, même si un pourcentage plus élevé de la population noire reçoit des allocations, les Blancs représentent la majorité des bénéficiaires.

Dans d'autres cas, la responsabilité morale est niée. Des études montrent que l'*indifférence* des spectateurs est l'une des causes essentielles de la violence raciale. On pourrait décrire ce détachement comme un *refus de s'impliquer*. Les passants ne s'arrêtent pas lorsqu'un enfant des rues est battu par les policiers et se justifient (vis-à-vis d'eux-mêmes et d'autrui) en disant qu'ils étaient pressés, que leur intervention n'aurait eu aucun effet, ou que ce n'est pas à eux de résoudre ces problèmes.

Des rationalisations semblables refusent de voir autre chose que l'égalité formelle ou l'égalité de chances, sans tenir compte du degré possible de réalisation de ces idéaux en situation réelle. Lors de la présentation des rapports sur la mise en œuvre de la Convention contre le racisme à l'ONU, près de trente Etats ont ainsi pu affirmer que chez eux «il n'y avait pas de racisme». Un nombre important de ces derniers ont expliqué que leur constitution et leur législation proclame l'égalité et interdit la discrimination. Pour autant, il est évident que *ni les déclarations formelles d'égalité ni l'interdiction formelle du racisme ou de la discrimination raciale ne peuvent en elles-mêmes éliminer le racisme*, pas plus que la répression des autres actes délictueux ne conduit à un respect universel de la loi. C'est le non-respect de la législation qui est en partie responsable de la persistance des comportements qu'elle cherche à proscrire.

Les anciens Etats socialistes ont cultivé une forme particulière de déni. Leurs constitutions liaient les droits à des obligations, ce qui ne servait trop souvent qu'à justifier la répression. Ainsi, le droit à la liberté d'expression impliquait le devoir de défendre le système socialiste. La défense des droits des minorités, en particulier celui de faire sécession, mais parfois même le droit à leur identité et à leur langue, était souvent assimilé à un exercice abusif de la liberté d'expression. Le capitalisme a une autre façon de détourner les responsabilités, en affirmant que

c'est aux individus de créer leurs chances et que la société n'a qu'un devoir limité d'assistance ou de protection vis-à-vis de ceux qui sont infortunés ou victimes de discriminations.

La responsabilité morale peut être éludée de bien d'autres façons. La réussite d'individus appartenant aux groupes qui souffrent d'une discrimination est citée en exemple, même si elle reste exceptionnelle. Ou bien l'on prétend que l'histoire est une marche vers le progrès et l'on ignore les faits historiques indiquant le contraire. Après le meurtre brutal d'un Noir traîné derrière une voiture à Jasper, Texas, en juin 1998, les autorités locales ont affirmé qu'il s'agissait d'un «cas isolé», bien que des cas semblables se soient produits ces dernières années et que le siège du Ku Klux Klan se trouve dans une ville voisine.

Une autre forme de déni consiste à blâmer ceux qui critiquent (abattre le porteur de mauvaises nouvelles). Lorsque des organisations de défense de droits de l'Homme ou des gouvernements des pays du Nord critiquent la discrimination raciale, on les taxe de capitalisme, de néo-colonialisme, on leur attribue des préjugés chrétiens ou sionistes. Au niveau individuel, l'on dira que la personne veut afficher des idées «politiquement correctes», ce qui semble discréditer tout ce qu'elle dit.

Le racisme dans le cadre d'enjeux complexes

Le racisme et la discrimination ne représentent qu'un élément parmi d'autres dans le cadre d'enjeux complexes qui se posent à une échelle très vaste, notamment la mondialisation, l'impact des médias et des nouvelles technologies, ou l'évolution des relations entre hommes et femmes. Il n'est pas toujours facile de mesurer le rôle que peut y jouer le racisme, qu'il en soit la cause ou l'effet, d'où le problème de la définition et de la «désignation» qui se repose. Ne pouvant dans ce cadre nous livrer à une analyse approfondie, nous indiquons par la suite certains des éléments qu'il convient de prendre en compte.

Les discriminations multiples

Dans nombre de cas, les femmes, les handicapés, les personnes âgées et les enfants sont l'objet d'une double, voire même triple discrimination. Dans des conflits comme celui de l'ex-Yougoslavie, les femmes déplacées par le nettoyage ethnique ont été violées ou tuées par ceux qui les avaient expulsées. En Inde, les femmes Dalit étaient victimes d'abus sexuels de la part des patrons ou de la police afin d'intimider la communauté et d'étouffer toute opposition. Les femmes et les enfants pauvres et faisant partie de minorités sont souvent la proie désignée de l'exploitation sexuelle. Dans de nombreux pays, notamment en Amérique Latine, les enfants sans foyer appartiennent à des minorités; ils sont à la fois victimes d'une discrimination raciale et d'une exploitation sexuelle, ainsi que de la violence ou d'autres sévices de la part de la police.

En général, à l'intérieur d'un groupe qui est la cible du racisme, les catégories les plus vulnérables sont l'objet d'une discrimination relative plus forte. En outre, au préjugé racial venant de l'extérieur s'ajoute souvent (pour les femmes, par exemple) une discrimination interne au sein leur propre communauté. Il est évident que les politiques destinées à ces groupes doivent tenir compte de ces éléments aggravants.

Les mouvements de population

Ces dernières années, d'importants mouvements de population, dûs essentiellement à des conflits armés, mais aussi à la pauvreté et à la pression sur l'environnement³, se sont produits à différents endroits de la planète. Un grand nombre d'entre eux ont eu lieu à l'intérieur des frontières d'un pays ou entre pays voisins. Cependant, le développement des transports permet de se déplacer beaucoup plus loin et beaucoup de migrants essaient, de façon légale ou illégale, de se rendre dans les pays industrialisés, qui les attirent pour de multiples raisons, notamment la possibilité de trouver un emploi. Quelques-uns des pays les plus pauvres du monde ont accepté un grand nombre d'immigrés et de personnes déplacées en faisant preuve de tolérance et de générosité. En revanche, quoique

³ Le Bureau International du Travail estime qu'il y a entre 80 et 97 millions de migrants internationaux, dont 14 millions qui sont reconnus par le programme du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés. Près de 125 millions de personnes dans le monde ont quitté leur pays d'origine.

beaucoup mieux à même d'intégrer des migrants, les Etats industrialisés ont mis en place des barrières difficiles à franchir, même pour des réfugiés demandeurs d'asile. Outre les obstacles juridiques, certains politiciens et médias de ces pays décrivent les migrants comme des délinquants en puissance, porteurs de drogue ou de maladies et comme une charge financière pour l'Etat.

Cette rencontre accélérée entre les immigrés (du Sud) et les résidents (du Nord) exacerbe les différences sociales et peut conduire à la compétition, le rejet, l'hostilité et l'exclusion, y compris la ségrégation des logements et les ghettos ethniques. Lorsqu'ils se produisent, ces phénomènes confirment l'idée d'une incompatibilité ethnique mutuelle et peuvent aboutir à des antagonismes et à la violence.

En pratique, les *pays industrialisés criminalisent les migrants de certaines nationalités*, oubliant que les migrations ont été une constante des sociétés humaines de tous les temps et qu'à plusieurs reprises elles ont permis à ces mêmes pays de se développer, ce qui pourrait encore se produire. Ces nationalités deviennent suspectes et les migrants sont traités comme des criminels en puissance par la police et les autorités locales, qu'ils aient ou non commis des actes délictueux. Stigmatisés par des politiciens et des médias, les migrants, qui se heurtent aussi à des lois adoptées pour empêcher leur entrée dans leurs pays industrialisés, y sont perçus par beaucoup de citoyens comme des personnes ayant moins de droits et que l'on peut ne pas traiter comme des égaux. En conséquence, la xénophobie s'est répandue dans beaucoup de pays accueillant des immigrés. C'est notamment le cas pour les immigrés du Maghreb et d'Afrique de l'Ouest en France, en Espagne et en Italie, pour les Turcs en Allemagne, pour les Moluquois et les Surinaméens aux Pays-Bas, pour les Coréens au Japon, les Angolais au Portugal, les Congolais en Belgique, les Africains en Russie et en Chine et les Hispaniques aux Etats-Unis.

Un tel cadre, qui encourage et renforce en soi-même les attitudes racistes, est susceptible de donner lieu, avec le temps, à différentes formes de discrimination raciale. Les Etats moins riches ne sont pas pareillement soumis à la pression des migrations économiques, mais il est probable qu'ils partagent pour l'essentiel les mêmes attitudes. Dans nombre d'Etats non-industrialisés, les minorités et les immigrés sont aussi l'objet de discriminations, comme c'est le cas pour les Egyptiens et les Palestiniens au Koweït. Il est significatif de constater qu'en décembre 1999, neuf ans après son adoption, seuls douze Etats ont ratifié la Convention internationale sur la protection des droits des travailleurs migrants et de leurs familles

L'autodétermination et les minorités nationales

La présence de minorités dans un Etat pose des questions particulièrement difficiles, notamment lorsqu'un équilibre doit être trouvé entre leur droit à la reconnaissance et à la différence et les droits démocratiques d'autres minorités ou de la majorité. Des conflits sociaux et politiques violents et durables peuvent se produire lorsque cet équilibre ne peut être atteint. Les cas du Rwanda, du Burundi, du Sri Lanka ou de l'ancienne Yougoslavie en sont des exemples évidents.

L'ascension et la chute des empires exacerbent aussi des conflits liés au nationalisme. Le tracé des frontières des colonies des puissances européennes reflétait les intérêts économiques et politiques de ces dernières plutôt que des frontières naturelles. N'ayant pas de forte identité historique ou géographique, nombre d'Etats issus de la décolonisation n'étaient pas prêts à assimiler des minorités ou pratiquaient la discrimination. Le même problème s'est posé dans certaines régions de l'empire Ottoman. En Turquie même, les Kurdes furent longtemps appelés «les Turcs des montagnes». Encore aujourd'hui, l'expression de leur identité culturelle, linguistique et ethnique est souvent l'objet d'une répression sans pitié. Dans les années 1980, le gouvernement bulgare a tenté de faire disparaître toutes les expressions d'une identité turque en Bulgarie, obligeant les membres de la communauté turque à adopter des noms bulgares et effaçant les noms turcs des pierres tombales. De la même façon, la décision chinoise d'exercer un pouvoir direct sur le Tibet, qui historiquement avait reconnu la souveraineté chinoise sous des formes moins précises, a déclenché un cycle d'oppression violente et de résistance acharnée.

Le démantèlement d'entités politiques fondées sur le mythe d'une seule nationalité représente la voie la plus évidente vers l'autodétermination, mais des risques considérables en découlent. En Grèce, en Irlande, en Corée et ailleurs, des notions exaltées et souvent artificielles de l'histoire et de la nation ont accompagné la lutte pour l'indépendance. Les nouveaux Etats ont ainsi hérité d'une identité restrictive ou quelque peu forcée, ce qui a par la suite compliqué ou entravé leur évolution politique. Après la chute de l'empire soviétique, le nationalisme de certaines «nouvelles démocraties» d'Europe Centrale et Orientale a exacerbé l'oppression dont étaient l'objet nombre de minorités. La désintégration de l'ancienne Yougoslavie a eu pour effet une discrimination particulièrement violente. Le nettoyage ethnique de régions entières a déclenché une terrible guerre civile et enfin une intervention militaire internationale.

Dans certaines régions ou sociétés s'est développée la notion d'une identité partagée et exclusive. Pendant plusieurs siècles, l'Occident s'est défini comme blanc et chrétien; de façon implicite, cette conception sous-tend encore (et brouille) une bonne partie du débat sur la question nationale, inspirant la rhétorique raciste de certains politiciens en Autriche, en Suisse et en France. En Allemagne, cette notion a longtemps empêché que l'on accorde la nationalité allemande aux Turcs nés sur le territoire. En France, elle crée la méfiance et l'exclusion vis-à-vis de la minorité musulmane. Aux Etats-Unis, elle perpétue l'exclusion et l'oppression des Afro-américains, des Hispaniques et des Indiens. Elle a inspiré le concept de la «Forteresse Europe» pour ce qui est de l'immigration vers l'Union Européenne.

Dans le monde arabe il y a pour l'essentiel deux conceptions contradictoires de l'identité: l'islamisme et le nationalisme arabe. La première exclut de l'Etat les non-musulmans, la deuxième les non-Arabes. Ni l'une ni l'autre ne tiennent compte dans leur cadre de référence des sous-groupes. De violents conflits se sont

produits dans le monde arabe entre sunnites et chiites, entre musulmans chiites, ainsi qu'entre chrétiens ou entre chiites et chrétiens.

La décentralisation à l'intérieur des Etats peut aussi aggraver le racisme. Si le groupe dominant d'une région peut exprimer plus librement son identité, d'autres minorités peuvent se trouver marginalisées. L'expression du nationalisme écossais et gallois a conduit à la création d'Assemblées régionales en Ecosse et au Pays de Galles. Les Afro-caribéens et les Asiatiques, déjà sous-représentés au Parlement national, ne sont actuellement pas représentés du tout dans ces assemblées. En lui-même, le principe de la décentralisation est neutre: le contexte et les modalités détermineront si le résultat encourage ou affaiblit le racisme et la discrimination.

Il convient enfin de noter que, si les minorités ethniques sont souvent victimes de discriminations, c'est essentiellement parce qu'elles sont politiquement ou économiquement faibles. Les groupes majoritaires y sont soumis aussi lorsqu'ils se trouvent en situation de fragilité. L'Afrique du Sud sous l'*apartheid* en fournit un exemple évident; certains ajouteraient le cas des Hutus au Burundi. En ce sens, la discrimination raciale n'est pas en rapport avec le nombre d'individus ou l'importance relative d'une population, mais bien avec sa vulnérabilité.

La pauvreté et l'exclusion sociale

Le racisme est également une question de distribution de ressources. La mondialisation de l'économie de marché fait que les perdants sont souvent – si ce n'est systématiquement – les membres de certains groupes ethniques, dont la vulnérabilité résulte en partie d'une longue histoire de discrimination, d'oppression et d'exploitation. Il y a cinquante ans, le racisme était lié essentiellement au colonialisme; aujourd'hui, ce phénomène adopte des formes nouvelles de xénophobie et d'exclusion sociale.

En règle générale, la discrimination raciale appauvrit et marginalise socialement les personnes qui en souffrent. L'accès (ou l'égalité d'accès) à la propriété de la terre, l'emploi, l'éducation, les soins de santé, le logement, les services de planning familial, leur est refusé. La pauvreté et l'exclusion sociale sont souvent citées comme preuves à l'appui des préjugés raciaux, justifiant les pratiques discriminatoires du groupe dominant. Des statistiques sur la criminalité, la maladie, l'analphabétisme, ou encore la prostitution sont utilisées pour confirmer que les groupes minoritaires sont irresponsables ou incapables de prendre soin d'eux-mêmes. Ce cercle vicieux n'est pas limité à un petit nombre de sociétés. Le racisme et la discrimination raciale sont abordés comme des problèmes sociaux tout aussi bien dans les parlements et les médias d'Etats industrialisés que dans ceux de pays appauvris ou en développement. Au Brésil, la persécution et le meurtre d'enfants sans foyer sont décrits comme un problème de société, de même que le taux de renvoi des garçons noirs dans les écoles britanniques (six fois supérieur à la moyenne) est attribué à des difficultés de comportement et à une inadaptation culturelle.

Parfois, sur le marché du travail, certains groupes (ethniques) n'ont droit qu'à des emplois mal payés, tandis que d'autres groupes (dominants) décrochent la plupart des postes d'un bon niveau. Dans ces systèmes, tel ou tel groupe, souvent constitué autour d'une identité raciale, est assimilé à des créneaux économiques inférieurs et mal payés, qui leur sont désormais réservés. Même si les personnes prises dans cet engrenage ne peuvent presque rien faire pour y remédier, on les blâme, ainsi que leur «culture», au lieu de s'interroger sur les structures et les institutions économiques.

Les marchés déréglementés tendent à reproduire, voire même à exacerber, les inégalités économiques et sociales. Même dans les économies industrialisées, beaucoup de travailleurs sont au chômage ou ont dû accepter des emplois marginaux parce qu'ils n'étaient pas formés aux technologies modernes ou que l'évolution technique a rendu leurs compétences obsolètes. Pour la plupart des habitants des pays pauvres, les perspectives d'avenir sont encore pires. Leurs économies attirent peu d'investissements, créent peu d'emplois, les salaires sont plus bas, l'insécurité est en général plus forte et les conditions de travail moins bonnes. L'Etat, qui était souvent le premier employeur, se replie. Les allocations sociales sont presque inexistantes. Les investisseurs étrangers et les élites politiques et économiques locales voient leurs bénéfices s'accroître, tandis que l'exclusion des plus pauvres, y compris ceux qui souffrent de discriminations raciales, ne fait qu'empirer. L'émigration ne peut être qu'une solution partielle.

L'intégration de nations, de collectivités et de marchés qui emploient les nouvelles technologies de la communication a créé une concentration massive de richesses et de pouvoir, essentiellement dans le Nord. Cependant, une prééminence excessive des lois du marché a eu pour effet de marginaliser des millions de personnes (notamment dans le Sud) de l'économie mondiale. Dépourvues d'accès à la technologie ou aux marchés, des sociétés entières sont pratiquement condamnées à l'exclusion. Une politique de privatisation répandue dans le monde entier, sans mécanismes régulateurs, sans politiques sociales ou de développement, ne peut que renforcer l'exploitation du Sud par le Nord et en conséquence le racisme que cette exploitation perpétue.

Dans ce contexte, le comportement des entreprises nationales et internationales aura de plus en plus de poids. Elles ont le devoir de recruter et de traiter leurs employés sans discrimination. Le racisme caché peut sévir dans les entreprises comme dans les administrations centrales et locales. Les dirigeants des entreprises, de même que les fonctionnaires de l'Etat, peuvent donner l'exemple et bannir la discrimination, en encourageant la pluralité sociale et culturelle au sein de leurs sociétés.

Le terme «racisme structurel» s'applique à des formes non pas individuelles mais institutionnelles de racisme et de discrimination, générées par les modes de fonctionnement des institutions économiques et sociales. Dans les entreprises, à l'école, au niveau des autorités locales, la discrimination emprunte des mécanismes subtils qui font que le racisme est souvent difficile à déceler, indirect

et impossible à prouver. Il est difficile de prouver que l'on ne jouit pas du même droit au logement que les autres, lorsque le prix est inabordable. Il est difficile de prouver en justice que les entreprises ou les administrations locales pratiquent la discrimination en matière de recrutement et de promotion des employés, lorsque les règlements interdisent les discriminations et que les dirigeants affirment les avoir toujours respectés. En outre, les statistiques démographiques ou raciales sont souvent insuffisantes ou peu fiables, ce qui empêche de déterminer si la discrimination raciale existe et quelles en sont les manifestations et la portée.

Le racisme structurel et le racisme institutionnel larvé génèrent la méfiance et l'aliénation, notamment lorsqu'ils sévissent dans des sociétés où la discrimination est interdite par la loi, précisément parce que, si l'effet est évident, la cause est difficile à prouver. Même dans des cas où des programmes éducatifs ont été mis en place depuis des années, ainsi qu'une législation adaptée interdisant la discrimination raciale, l'idée que certains groupes (ethniques) «posent problème» prime. Jusqu'à présent, les Etats n'ont pas abordé, et encore moins résolu, cette question de la perception et de l'attitude du public. *Il manque souvent une volonté et un effort sérieux de mise en œuvre effective de la législation contre la discrimination.* Souvent, la discrimination cachée évolue aussi vite que la législation qui est censée la réprimer. Les règles existent, mais les dirigeants les contournent, en respectant la lettre mais non l'esprit. Dans nombre de sociétés où les lois bannissent la discrimination raciale, l'égalité entre les races n'a pas été reconnue et assimilée au niveau social et le public ne se mobilise pas pour la défendre.

Afin de faire évoluer cette situation, les dirigeants politiques et les décideurs en général devront sans doute mettre en œuvre une approche concertée et intégrée: il faudra faire un effort de formation pour mieux déceler les attitudes racistes et défendre les valeurs qui sous-tendent la législation antiraciste. Dans une telle stratégie, les partis politiques, les institutions éducatives, les médias, les syndicats, les églises, les ONG, peuvent orienter le débat politique et peser sur l'opinion publique, en bien comme en mal. Les dirigeants politiques ont une responsabilité essentielle en ce domaine, car ils auront à définir les limites de ce qui est acceptable et de ce qui ne l'est pas.

Le rôle de l'Etat

L'Etat a un rôle crucial dans toute stratégie liée au racisme. Dans les pires exemples de racisme génocidaire et institutionnel de ce siècle (l'Allemagne nazie, l'*apartheid* en Afrique du Sud, le Rwanda en 1994), les gouvernements ont joué un rôle actif et déterminant, prêchant le racisme et adoptant des lois discriminatoires. Le gouvernement a des responsabilités de tout premier plan: éduquer les citoyens, promulguer des lois justes, s'assurer que la justice est administrée de façon impartiale, appliquer des normes d'équité dans la vie politique et économique.

Plus précisément, les Etats ont l'obligation de veiller aux droits des non-citoyens qui vivent sur leur territoire aussi bien qu'à ceux des citoyens; de promulguer des

lois interdisant la discrimination raciale et de s'assurer que les administrations – y compris la justice – connaissent et appliquent ces lois; de suivre activement tous les cas de racisme et de discrimination raciale se produisant dans leurs propres institutions ou entreprises et de les condamner publiquement dans tous les cas; de veiller à ce que les institutions ou les fonctionnaires de l'Etat ayant pratiqué la discrimination pour des motifs raciaux soient sanctionnés et punis; de suivre les manifestations de racisme implicite et de prendre des mesures pour le combattre, sans se borner aux cas de racisme explicite et délibéré. Dans tous ces domaines et, plus spécifiquement, dans le cas de politiques apparemment neutres mais dont l'impact est discriminatoire quant à la race, les gouvernements devraient évaluer la réussite en mesurant leurs effets discriminatoires dans la réalité et pas uniquement dans leur forme ou leur intention.

Certains Etats abandonnent quelques-unes de leurs fonctions essentielles et sont de ce fait en train de perdre de vue la nécessité d'assurer l'équité, la justice et l'égalité de chances dans leurs sociétés. Nous avons déjà remarqué qu'une privatisation sans régulation sociale et sans politiques sociales d'accompagnement est susceptible d'augmenter les inégalités et l'exclusion sociale, perpétuant par là des formes persistantes de racisme. Dans nombre de sociétés, l'aide sociale aux immigrés, aux réfugiés, aux sans-abri et aux groupes défavorisés en général est laissée de plus en plus aux églises et aux œuvres de bienfaisance privées. Les politiques de retrait de l'Etat frapperont en premier, et plus durement, les groupes pauvres et en difficulté, dont certains sont aussi victimes de discriminations raciales. Les politiques sociales et économiques ne doivent pas être jugées uniquement à l'aune de leur forme ou de leur but, mais aussi de leurs effets en matière de discrimination raciale.

Le transfert de responsabilités sociales vers le privé s'étend de plus en plus aux domaines de la justice, de l'ordre public et d'autres fonctions clés de l'Etat. En Afrique du Sud, il y a à l'heure actuelle plus de personnels de sécurité privés que de fonctionnaires de police de l'Etat, ce qui fait que les riches paient plus pour leur sécurité et que les pauvres sont moins protégés que jamais. Des prisons privées sont à l'œuvre aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. *Une législation adaptée, l'égalité d'accès à la justice, une volonté d'interpréter la loi de façon effective et non réductrice, ainsi que la volonté des juges d'appliquer la législation, sont des préalables essentiels à l'élimination du racisme.* L'Etat doit prendre en charge les institutions chargées d'assurer le respect des lois: l'armée, la police, le droit et la justice. Ces institutions ont un rôle clé dans la lutte contre le racisme. Même lorsque la législation n'est pas adaptée, que les victimes n'ont pas accès à la justice ou que celle-ci n'applique pas la loi, une action en justice peut être utile. Un cas peut établir des précédents, la jurisprudence peut faire évoluer l'application et l'interprétation de la loi et les procès peuvent infléchir l'opinion publique.

La police occupe une position déterminante. Des forces de police qui respectent la loi et l'équité représentent un atout immense. A l'inverse, si la police est corrompue, se rend complice du racisme ou est dominée par des groupes qui défendent des valeurs racistes, elle peut saper profondément les efforts réalisés

pour encourager la confiance et réduire les préjugés et la discrimination. *Une force de police raciste et discriminatoire est le symptôme le plus manifeste d'une société raciste.* Il est essentiel de punir les policiers qui se sont rendus coupables de comportements racistes ou discriminatoires.

Les conflits

Des conflits intra-et inter-étatiques sont étroitement liés à la manipulation politique d'idéologies raciales et à la polarisation sociale. Une mobilisation politique liée à des différences réelles ou imaginaires entre des groupes sociaux se produit souvent lorsque les administrations et les institutions de l'Etat partagent les ressources en fonction de critères ethniques. L'ex-Yougoslavie et le Rwanda en sont des exemples, ainsi que la situation des Palestiniens en Israël, où l'Etat israélien continue de leur refuser un accès équitable aux ressources et une participation de plein droit à la vie politique.

Le racisme peut déclencher des conflits qui ont un triple effet sur l'identité nationale: ils diabolisent d'autres nations ou groupes nationaux; ils accélèrent la ségrégation physique et sociale des différentes communautés et ils «serrent les rangs», rendant ainsi impossible toute identification avec des objectifs allant au-delà du groupe et empêchant toute appartenance alternative ou multiple. Au Rwanda et au Kosovo, les extrémistes ont exploité les peurs et les frustrations de la foule. Les discours racistes ont attisé la méfiance et la haine, conduisant ensuite à la violence la plus extrême. Au Rwanda, les milices hutus ont massacré les Tutsis en masse et au Kosovo les Albanais ont été déportés par la force. Dans les deux cas, les femmes et les enfants ont été aussi emprisonnés, violés, torturés et massacrés. Ces crimes étaient à la base des actes politiques mûs par une idéologie raciste.

Le discours de la haine déclenchera d'autant plus de conflits violents que le gouvernement aura le monopole de l'information et qu'il y aura peu d'espaces publics permettant d'échanger librement des opinions. Le discours raciste, se servant en général de mythes historiques, crée une culture des représailles. Lorsqu'une personne se perçoit comme une victime, elle deviendra plus facilement bourreau. D'autres discours de haine contribuent à créer ce genre de culture, mais le discours raciste est particulièrement redoutable. Lorsqu'un être humain est désigné comme génétiquement inférieur ou infra-humain, le massacre est justifié et donc facile.

Une fois que la violence éclate, il est extrêmement difficile de surmonter la peur et la méfiance. Si le racisme s'y ajoute (souvent associé à des inégalités sociales et économiques), la reconstitution du tissu social est encore moins aisée. Plusieurs réponses possibles ont été étudiées lors de différents conflits, y compris la séparation, l'autonomie politique ou d'autres modalités d'autodétermination, des commissions vérité et paix, l'arrestation et le jugement des coupables, de nouveaux régimes constitutionnels et juridiques proclamant l'égalité et s'attaquant aux racines de la discrimination et la méfiance, la création de nouvelles alliances politiques qui contestent et refusent l'ordre ancien. Aucune de ces modalités ne représente en elle-même une panacée.

L'économie politique du racisme

De manière générale, le racisme et la discrimination servent les intérêts politiques et économiques des groupes oppresseurs. Les politiques en place refusent souvent aux minorités opprimées l'accès à la terre où à d'autres moyens de développement économique. On investit peu dans les territoires qu'elles habitent. Elles sont exclues des meilleures écoles et n'ont pas accès à des soins de santé et à un logement de qualité. Le système est globalement avantageux: les groupes privilégiés ont intérêt à maintenir une telle discrimination politique et économique. En ce sens, le racisme et la discrimination raciale peuvent être décrits comme des réponses rationnelles à l'intérieur de systèmes tout autant rationnels

En conséquence, de façon spécifique et systématique, certains groupes sont privés de leurs droits et deviennent victimes d'une exploitation sociale, économique et politique. Dans ces systèmes, l'armée et la police, voire même la classe politique et judiciaire, contribuent à mettre en place l'inégalité et la misère.

Il est admis à l'heure actuelle que l'esclavagisme raciste a justifié et perpétué un ordre social conférant richesses et privilèges aux propriétaires d'esclaves et enfermant dans la misère et l'oppression les communautés qui en étaient les victimes. L'on remarque moins souvent qu'entre les deux, tout un ensemble de groupes sociaux et économiques servaient d'intermédiaires et de gestionnaires aux structures économiques et politiques permettant l'existence de l'esclavage: soldats et équipages des bateaux, guides et interprètes, chefs et administrateurs, clergé, etc. Aux Etats-Unis, la ségrégation protégeait aussi un ordre socio-économique qui avantageait une minorité et opprimait les Noirs, tandis que nombre de couches intermédiaires y étaient impliquées à des degrés divers et en bénéficiaient plus ou moins. La plupart des Blancs partageaient les idées sous-tendant la ségrégation et acceptaient les lois discriminatoires. Toutefois, nombre d'entre eux étaient pauvres et ne bénéficiaient que très peu de l'exploitation à laquelle ils prenaient part.

En Afrique du Sud, l'*apartheid* a imposé un tissu réglementaire extrêmement complexe afin de maintenir les inégalités entre les habitants. La plupart des Blancs partageaient les conceptions racistes du système et, collectivement, ils bénéficiaient de l'exploitation systématique de la majorité noire. Cependant, même ici, de nombreux groupes intermédiaires, dont la participation était nécessaire à la bonne marche du système, n'en retiraient que peu d'avantages, notamment les métis et les Indiens, qui étaient dans une certaine mesure victimes et privilégiés à la fois. L'on pourrait avancer que l'*apartheid* s'est effondré parce qu'il n'était plus en mesure de répartir les avantages issus de la discrimination sur une base suffisamment large, de même que l'esclavage et la ségrégation en Amérique, qui n'apportaient plus d'avantages économiques substantiels aux secteurs dont le soutien politique était nécessaire pour les perpétuer. Les intérêts des groupes intermédiaires dans les structures fondées sur la discrimination ne sont pas simples et peuvent jouer un rôle crucial lors d'un processus de réforme.

Le système indien de castes est une autre structure puissante à vocation holistique, même si le gouvernement indien a promulgué des lois interdisant la discrimination contre les Dalits. Les castes inférieures ont intérêt à perpétuer le système et défendent souvent avec acharnement leurs privilèges relatifs. Cependant, les avantages économiques pour les petits propriétaires ou les commerçants (la marge qui va de la perte au bénéfice, des aliments à la faim) sont minimes. Nombre d'intermédiaires dont le système dépend sont eux-mêmes en situation extrêmement précaire.

Cela dit, l'on affirme souvent que des attitudes profondément racistes sont enracinées et perpétuées chez ces groupes intermédiaires en situation précaire, que ce soit les Blancs non qualifiés en Afrique du Sud, les couches inférieures de la classe moyenne dans la France poujadiste et lepéniste, les travailleurs blancs urbains et non qualifiés au Royaume-Uni ou ailleurs. C'est en partie vrai seulement, car la sécurité matérielle, on le voit de plus en plus, n'engendre pas nécessairement la générosité vis-à-vis de ceux qui sont moins bien lotis. Souvent, elle engendre l'indifférence, ou la peur, ainsi que des attitudes également discriminatoires et intolérantes chez les riches. *Dans les sociétés industrialisées, des réactions violemment racistes chez des groupes moins adaptés et vulnérables, marginalisés par la mondialisation, s'associent à la peur chez des professionnels qualifiés qui ont trouvé dans la mondialisation une source de prospérité inespérée. Cette association est politiquement dangereuse.*

L'idéologie joue toujours un rôle très important dans la persistance du racisme. Ainsi, c'est la tradition religieuse de la charité et du devoir, très affaiblie dans les économies industrielles modernes, qui modérait historiquement l'égoïsme des plus riches dans les sociétés européennes. Ces traditions fournissent toujours le fondement éthique des politiques sociales dans la plupart des cultures. L'idéologie peut tout aussi bien fournir les bases les plus solides à des comportements sociaux d'intolérance raciale. La discrimination et la violence raciale dirigée contre les juifs dans la plupart des pays européens trouvait ses racines et sa justification dans un préjugé anti-juif profondément enraciné dans la pensée chrétienne (il a fallu attendre le Concile Vatican II pour que l'Eglise catholique abandonne officiellement la notion du «juif perfide»). Le réseau complexe d'interdictions du système indien de castes, internalisé, pratiqué quotidiennement, justifié pour des raisons spirituelles, crée un cadre qui rend très difficile l'émergence d'une pensée différente, ou de comportements différents vis-à-vis des Dalits.

Lorsque les populations impliquées dans de longs conflits reprennent à leur compte des systèmes de valeurs qui perpétuent la discrimination sociale, comme c'est le cas en Irlande du Nord, au Burundi, en Palestine, dans l'ex-Yougoslavie, il est extrêmement difficile de rompre ce moule, même lorsque la plupart des intéressés eux-mêmes s'aperçoivent que le conflit n'est ni souhaitable ni avantageux à long terme pour aucun des deux camps. Il faut une clairvoyance et un courage exceptionnels, ainsi qu'une assistance politique et financière internationale, pour parvenir à dissiper un peu la méfiance réciproque et à modifier les comportements.

Ceci nous rappelle les difficultés qui se posent à faire évoluer des attitudes racistes profondément enracinées, non seulement chez les oppresseurs mais aussi chez les opprimés. Ces derniers assimilent progressivement des valeurs de résistance ou de soumission, comme une forme de défense ou un moyen de survie. Le changement n'est pour aucun des deux camps un simple processus de nettoyage ou de libération.

Les réponses des victimes

Les victimes du racisme peuvent y répondre de différentes manières. *Certaines communautés font leurs les valeurs du système qui les opprime.* De nombreux hindous des castes inférieures acceptent leur situation dans la croyance qu'ils se sont rendus moralement coupables dans une vie antérieure. Dans une certaine mesure, des perceptions aussi fatalistes peuvent aussi se retrouver chez les communautés indigènes du Guatemala, du Mexique ou du Pérou. A un autre niveau, les enfants notamment ont tendance à croire, par exemple, que s'ils sont l'objet de discrimination ou de mauvais traitements, ils sont au moins en partie responsables des traitements que les autres leur infligent.

Une autre réaction des *communautés opprimées* est de *s'isoler* de la société dont elles font partie et qui les opprime. Les communautés vivent séparément, parfois aussi matériellement. Elles peuvent trouver refuge dans une culture spécifique, parfois de façon totalement introvertie. De façon différente, une telle réponse reprend également à son compte les attentes de la société. Le ghetto en est l'illustration extrême. Un exemple moins radical est celui de nombreuses minorités urbaines en Amérique, compartimentées en strates très complexes bien que n'ayant pas de définition officielle.

Les cultures minoritaires tournées sur elles-mêmes *peuvent répondre en opprimant à leur tour.* Au Royaume Uni, la communauté asiatique, qui souffre considérablement du racisme, y a répondu en se renfermant sur sa culture, devenue autoritaire sur certains aspects. Ce type de réaction s'exprime en général au détriment des femmes, souvent privées de droits élémentaires. Un effet de la discrimination raciale est donc de renforcer l'intolérance et l'autoritarisme à l'intérieur des cultures opprimées.

Une autre réaction à la discrimination raciale peut être la retenue. Les personnes choisissent, souvent avec des sentiments ambivalents, de vivre dans les limites que leur impose la société qui les entoure et de se conformer à ses attentes. Les Noirs, par exemple, excellent souvent aux sports. Cette évolution représente à la fois une réussite et la confirmation d'un stéréotype. Beaucoup de membres de groupes opprimés pratiquent l'autocensure, réduisent leurs attentes et s'effacent devant des personnes moins capables appartenant à d'autres groupes, car ils savent que la compétition entraîne des risques. Cette discrétion à demi volontaire, confinant parfois à l'auto-effacement, est un problème de taille dans beaucoup de sociétés. Ce sentiment de peur et d'intimidation, dépourvu parfois d'une cause explicite, pas tout à fait conscient ou reconnu pour soi-même, est rarement abordé, même à l'intérieur des communautés opprimées. Ceux qui veulent s'attaquer aux racines du racisme et de la discrimination doivent en tenir compte.

Les victimes peuvent aussi adopter le comportement stéréotypé que l'on attend d'eux, en le renversant en quelque sorte. En fait, ce comportement tend à devenir réalité et à piéger ceux qui assumaient de façon délibérée cette attitude.

Certaines victimes de l'oppression raciale oppriment à leur tour ceux qui se trouvent plus bas qu'eux. *Les victimes du racisme ne sont pas à l'abri d'attitudes racistes.* Souvent, ceux qui sont considérés inférieurs ont besoin de trouver d'autres groupes vis-à-vis desquels ils peuvent affirmer leur supériorité. Les sociétés où se produit ce phénomène sont axées autour de questions raciales et mettent en place des hiérarchies fondées sur le statut racial. Le racisme et la discrimination se répandent en cascade et frappent de tout leur poids les plus faibles et les plus vulnérables. L'*apartheid* en était un exemple; le système indien de castes en est un autre. Ailleurs, cette réaction peut être due à la colère: des groupes opprimés persécutent leurs persécuteurs d'hier. La réponse des Albanais du Kosovo après l'intervention militaire internationale en est une illustration récente.

Même les opprimés peuvent investir dans le statu quo. Dans la mesure où ils le font, les groupes opprimés auront souvent du mal à travailler ensemble afin de défendre leurs intérêts communs et plus importants. Ainsi, dans certaines sociétés des Caraïbes, où la stratification raciale est très complexe, les personnes de couleur un peu plus claire peuvent se considérer supérieures à d'autres membres de leur société qui ont la peau plus foncée. La responsabilité politique de cet état de choses, comme pour beaucoup d'autres difficultés sociales, est attribuée à l'esclavage et au racisme blanc. La critique est juste, mais aucune solution à ces problèmes ne peut être trouvée tant que les communautés reproduisent et reprennent à leur compte des schémas complexes fondés sur la couleur et le statut racial.

La mobilité sociale peut aussi diviser les communautés. Aux Etats-Unis, en l'espace d'une génération, un nombre important d'afro-américains et d'hispaniques ont fait des études et acquis des qualifications professionnelles. Une brèche sociale peut se produire à l'intérieur de ces groupes lorsque ceux qui ont réussi estiment que les pauvres de leur communauté les tirent vers le bas et renforcent les stéréotypes qu'ils essaient de fuir. La tentation est forte de rompre avec la pauvreté et l'humiliation liées à l'appartenance à un groupe opprimé racialement. Les groupes extrémistes américains savent très bien exploiter ces sentiments et ces insécurités. Les Noirs se sont mobilisés pour s'opposer à la présence de travailleurs immigrés mexicains. L'émergence d'une nouvelle classe moyenne afro-américaine, coréenne, vietnamienne, chinoise et hispanique crée de nouvelles couches d'ambivalence qui sont exploitées racialement, tout en ouvrant de nouveaux espaces qui permettent de créer une société plus ouverte et plurielle.

Ces nouvelles formes de racisme avancent masquées. Politiquement, l'on peut jouer à des jeux de statistiques. On peut évaluer les avancées en termes du nombre de diplômés issus des communautés opprimées, du nombre de cadres supérieurs, de diplomates, de sportifs victorieux, de musiciens ou d'acteurs de cinéma. Ce qui compte, pourtant, n'est pas uniquement le nombre de juges, de fonctionnaires et de politiciens issus des minorités, mais aussi le fait de savoir si les structures et la discrimination institutionnelle ont évolué ou non. A cet égard, ce n'est pas un hasard si, aux Etats-Unis, la plupart des prisonniers condamnés à mort et une partie élevée de la population carcérale sont des Noirs.

Certaines personnes réagissent à l'oppression raciale en construisant une forte identité de groupe qu'ils projettent et affirment publiquement. Ceux qui souffrent de la discrimination raciale ont besoin de s'affirmer et de conquérir du pouvoir pour agir et la surmonter, mais une insistance exagérée sur l'identité peut conduire à un fondamentalisme ethnique qui n'accepte de responsabilité éthique que vis-à-vis des siens. Une telle position philosophique mène à une fracture sociale entre groupes concurrents qui auront du mal à résoudre des problèmes communs et peut même perpétuer des attitudes racistes. Une idéologie valorisant la victime peut conduire les opprimés à rejeter la responsabilité de tous les maux sur les oppresseurs, niant ainsi les siennes propres. Cela dit, le problème est le racisme, non ses victimes. Il est pernicieux de critiquer les victimes, à qui l'on demande en outre de se comporter de façon généreuse et désintéressée vis-à-vis de ceux qui les ont maltraitées et opprimées.

Conclusions

L'évolution de l'économie mondiale a pour effet de marginaliser les pauvres et ceux qui sont moins armés pour s'adapter aux nouvelles situations. Le retrait de l'Etat d'un certain nombre de ses fonctions sociales aggrave cette fragilité. En même temps, la frange de la population mondiale qui est devenue, de façon inattendue, très prospère en raison de ces mêmes évolutions, est de plus en plus isolée des pauvres et de ceux qui souffrent de toutes sortes de discriminations, que ce soit à l'intérieur de leurs sociétés ou au niveau international. En raison de tout ceci, le public, s'il n'a pas perdu conscience du racisme, le ressent de façon moins pressante. L'indignation qui a aidé à mettre fin au nazisme et à la ségrégation s'est quelque peu apaisée et la négation de la dignité humaine qu'est le racisme est perçue avec moins de force qu'auparavant.

La législation est un instrument puissant de protection et de promotion des droits. Des lois antiracistes sont en place depuis des décennies dans de nombreux pays. Cependant, le racisme persiste sous des formes diverses. Souvent, un groupe dominant peut reléguer des groupes dominés dans des niches sociales qui leur apportent moins de possibilités et d'avantages. Il est clair que la législation n'a pas modifié les attitudes. Il faut aller au-delà et identifier des stratégies ayant réussi. Une mise en œuvre effective de la loi et des sanctions efficaces contre les autorités de l'Etat qui tolèrent ou commettent des actes de discrimination raciale, ou ont des attitudes racistes, s'avèrent nécessaires. L'évolution des comportements de la police est crucial à cet égard.

L'évolution des comportements nécessite une meilleure prise de conscience du public et un effort éducatif. Néanmoins, la réalité montre que cela ne suffit pas non plus. Dans un grand nombre de cas, le racisme est une réponse rationnelle visant à défendre des privilèges acquis. L'éducation ne peut par elle-même modifier le conflit d'intérêts qui le suscite et le perpétue. Parfois, il ne peut y avoir de progrès sans une réforme économique et la création de nouvelles ressources. Dans d'autres cas, des approches novatrices sont requises afin de rompre les barrières de refus qui font que des groupes sociaux en persécutent d'autres ou ferment les yeux face à leurs besoins.

Afin d'éliminer le racisme dans leur sein, les sociétés doivent devenir économiquement plus équitables et politiquement, socialement et culturellement plus responsables. Cette évolution devrait avoir lieu à l'échelle mondiale. Il s'agit, certes, d'un défi de taille, mais pas plus redoutable que l'esclavage, la ségrégation, le nazisme ou l'*apartheid*. D'importants progrès ont déjà été réalisés en l'espace de deux siècles.

Les documents ci-dessous ont été présentés dans le cadre de la réunion :

- *The role of racism and prejudice in exclusion, marginalisation, inequality, and the implications of this for a cohesive society,* par Yasmin Alibhai-Brown
- *Racism and mismanagement of ethnic diversity in the Arab world,* par Saad Eddin Ibrahim.
- *The role of racism as a cause of or factor in wars and civil conflict,* par Julie Mertus
- *Racial and gender discrimination in the global political economy,* par Kinhide Mushakoji
- *Entrenched discrimination – the case of India’s ‘Untouchables’,* par Smita Narula
- *The denial of racism,* par Dimitrina Petrova
- *Structural racism and trends in the global economy,* par Rodolfo Stavenhagen
- *Obstacle illusions – profiling and preconception in the post-civil rights era,* par Patricia J. Williams

Vous pouvez les consulter sur le site Internet du Conseil:
<http://www.international-council.org>.

Participants a la réunion des 3 et 4 décembre 1999

| | |
|----------------------|---|
| Theo Van Boven | Membre du CERD, membre du Conseil International, Président. (Pays-Bas) |
| Douwe Korff | Rapporteur. (Pays-Bas) |
| Robert Archer | Directeur du Conseil international. (Grande-Bretagne) |
| Pita Agbese | Professeur de Sciences Politiques à l'University of Northern Iowa, Cedar Falls, USA. (Nigéria) |
| Yasmin Alibhai-Brown | Chercheuse à l'Institute for Public Policy Research, Londres. (Grande-Bretagne) |
| Jasmine Huggins | Responsable du programme pour la Jamaïque, la République Dominicaine et la région des Caraïbes, Christian Aid, Londres. (Trinitade et Tobago/France) |
| Saad Eddin Ibrahim | Professeur de Sociologie à l'American University du Caire, Président du Centre Ibn Khaldoun pour l'étude du développement, Le Caire. (Egypte) |
| Amin Maalouf | Romancier. (Liban) |
| Martinbhai Macwan | Directeur du Navsarjan Trust, co-animateur de la Campagne nationale pour les droits de l'Homme des Dalits. (Inde) |
| Julie Mertus | Professeur de Droit à l'Ohio Northern University. (Etats-Unis) |
| Mohammad-Mahmoud | |
| Mohamedou | Directeur de recherches au Conseil international. (Mauritanie) |
| Kinhide Mushakoji | Professeur, Département d'études internationales et interculturelles, Ferris University. (Japon) |
| Smita Narula | Consultante, Division Asie, Human Rights Watch, New York. (Etats-Unis) |
| Dimitrina Petrova | Professeur de Politique de droits de l'Homme à l'Université d'Europe Centrale, Directrice du Centre pour les droits des Roms européens, Budapest. (Hongrie) |

Conseil international pour l'étude des droits de l'Homme

Le Conseil international a été créé à Genève en 1998 afin d'effectuer des travaux de recherche appliquée sur les problèmes actuels des droits de l'homme. Par sa recherche, il souhaite fournir des connaissances pratiques aux décideurs des organisations internationales et régionales, des gouvernements et des organismes intergouvernementaux ainsi qu'aux organisations bénévoles quelles qu'elles soient. Le Conseil international est indépendant, ses membres sont internationaux et il adopte une approche qui privilégie la participation du public. Il est enregistré comme une fondation à but non lucratif soumise au droit suisse.

Membres du Conseil international

| | |
|----------------------|--|
| Abdullahi An-Na'im | Professeur de droit, Faculté de droit de l'Université d'émory, Atlanta, Géorgie. Soudan. |
| Carlos Basombrío* | Directeur, Instituto de Defensa Legal, Lima. Pérou. |
| Ligia Bolívar | Fondatrice, Programme de défense juridique, Programme d'action-éducation sur les droits de la personne (PROVEA). |
| Theo van Boven | Professeur de droit international, Université de Maastricht; membre du Comité des Nations Unies pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Pays-Bas. |
| William Burklé* | Ancien banquier; membre du conseil d'administration de Migros. Suisse |
| Antonio C. Trindade | Juge, Cour inter-américaine des droits de l'homme; Professeur de droit international, Université de Brasilia. Brésil. |
| Stanley Cohen* | Professeur de sociologie, London School of Economics. Royaume-Uni. |
| Radhika Coomaraswamy | Rapporteur spécial des Nations Unies chargé de la question de la violence contre les femmes; Directrice, Centre international d'études ethniques, Colombo. Sri Lanka. |
| Yash Ghai* | Sir Y K Pao, professeur de droit public, Hong Kong. |
| Thomas Hammarberg* | Ambassadeur, Suède. |
| Bahey El Din Hassan | Directeur, Cairo Institute for Human Right Studies. Égypte. |
| Ayesha Imam* | Coordinatrice, Femmes sous lois musulmanes, région d'Afrique de l'Ouest. Nigéria. |
| Hina Jilani* | Directeur, Cellule d'aide juridique AGHS, Lahore. Pakistan. |
| Virginia Leary | Professeur honoraire à la Faculté de droit, Université d'Etat de New-York à Buffalo. États-Unis d'Amérique. |
| Goenawan Mohamed | Poète; Fondateur ancien éditeur du magazine <i>Tempo</i> , Indonésie. |
| Bacre Waly Ndiaye | Juriste; Directeur du bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme à New York. Sénégal. |
| Margo Picken | Chercheur au Centre d'études internationales, London School of Economics. Royaume-Uni. |
| N. Barney Pitjana | Président, Commission sud-africaine des droits de l'homme. Afrique du Sud. |
| Daniel Ravindran | Fondateur, Asian Forum for Human Rights and Development (Forum-Asia). Inde. |
| Dorothy Thomas | Consultant, Shaler Adams Foundation. États-Unis d'Amérique. |
| Renate Weber | Co-présidente, Romanian Helsinki Committee. Roumanie. |

* Membre du Comité directeur

LE RACISME: PERSISTANCE ET MUTATIONS

Le racisme: persistance et mutations, International Council on Human Rights Policy, 2000. ISBN 2-940259-11-9, 28pp., 165mm x 220mm. Également disponible en anglais et espagnol.
Prix: Frs. 15. – (+ Frs. 3.– envoi).

Autres publications du Conseil international

Taking Duties Seriously: Individual Duties in International Human Rights Law – A Commentary, 2000, ISBN 2-940259-00-3, 80pp., 165mm x 220mm. Disponible en anglais.
Prix: Frs. 15.- (+ Frs. 3.– envoi).

Hard cases: bringing human rights violators to justice abroad – A guide to universal jurisdiction, 1999, ISBN 2-940259-01-1, 72pp., 165mm x 220mm. Disponible en anglais. Frs. 15.– (+ Frs. 3.– envoi).

Performance & legitimacy: national human rights institutions, 2000, ISBN 2-940259-03-8, 148pp., 165mm x 220mm. Disponible en anglais. Frs. 36.–(+ Frs. 3.– envoi).

Les institutions nationales des droits de l'homme: performance et légitimité – Résumé des conclusions, 2000, 16pp., 165mm x 220mm. Disponible en anglais, français, espagnol et indonésien bahasa. Frs. 10.– (+envoi).

A paraître

Human rights assistance. ISBN 2-940259-04-6. Publication: juin 2000.
Prix: Frs. 36.– (+envoi).

Human rights assistance – Summary of Findings. Publication: juin 2000.
Disponible en anglais, français et espagnol.

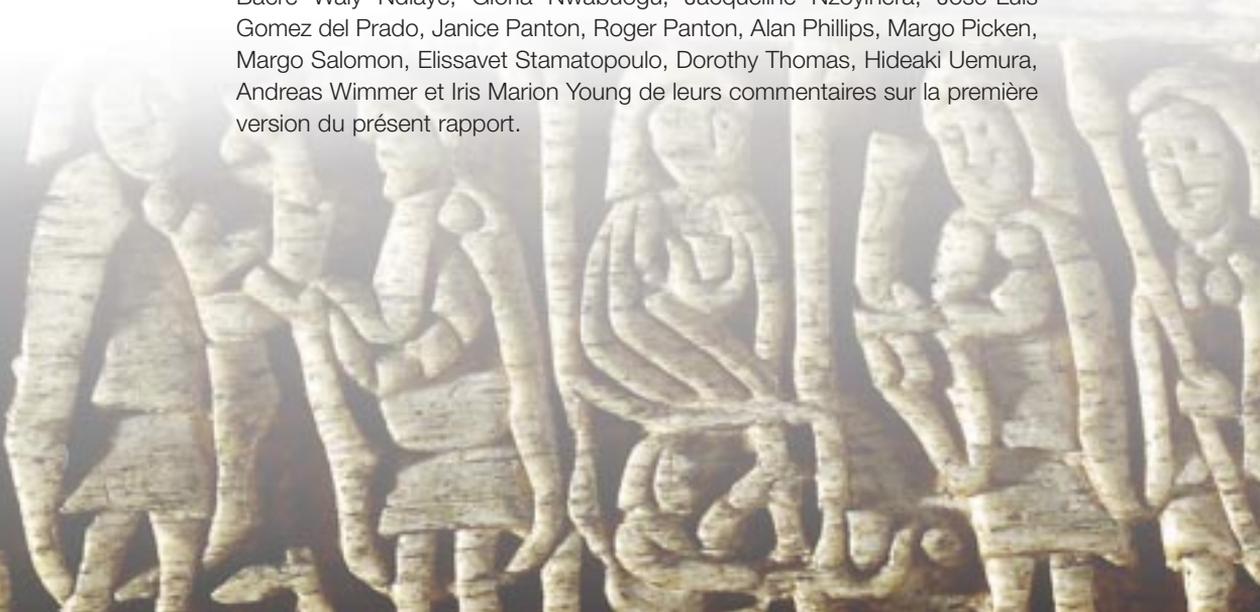
Ends & means: human rights approaches to armed groups.
ISBN 2-940259-02-X. Publication: juillet 2000. Prix: Frs. 36.– (+envoi).

End & means: human rights approaches to armed groups – Summary of Findings. Publication: juillet 2000. Disponible en anglais, français et espagnol.

Le Conseil international peut ouvrir des comptes au nom de personnes ou d'organisations qui souhaitent commander des publications. Pour ouvrir un compte ou obtenir des informations sur le programme de recherches du Conseil, veuillez contacter le Secrétariat.

| | |
|----------------------|---|
| Jonathan Piña | Directeur de l'équipe de psychologie communautaire, Centro de Reflexión, Encuentro y Solidaridad Onè Respe, Santo Domingo. (République Dominicaine) |
| Barney Pityana | Président de la Commission des droits de l'Homme d'Afrique du Sud. (Afrique du Sud) |
| Marilia A. Schüller, | Directrice de Programme, Groupe Justice, Paix et Création, questions liées au racisme, Conseil mondial des Eglises, Genève. (Brésil) |
| Rodolfo Stavenhagen | Professeur de Sociologie, Colegio de México, Mexico. (Mexique) |
| Saul Takahashi | Responsable de Programme à l'Organisation internationale des migrations, Genève. (Japon) |
| Atsuko Tanaka | Représentant du Mouvement international contre toutes les formes de la discrimination et du racisme auprès des Nations Unies. (Japon) |
| Patricia J. Williams | Professeur de Droit, Columbia University, New York (Etats-Unis) |

Le Conseil remercie Sunila Abeysekera, Martin Alexanderson, Antonella Attardo, Michael Banton, Aklog Birara, Richard Carver, Stan Cohen, Mike Dottridge, Anani Dzidzienyo, Aaron Gana, Marguerite Garling, Alan Jenkins, Hina Jilani, Christine Loh, Roger Kaplan, Drew McVey, Chandra Muzaffar, Bacre Waly Ndiaye, Gloria Nwabuogu, Jacqueline Nzoyihera, José-Luis Gomez del Prado, Janice Panton, Roger Panton, Alan Phillips, Margo Picken, Margo Salomon, Elissavet Stamatopoulo, Dorothy Thomas, Hideaki Uemura, Andreas Wimmer et Iris Marion Young de leurs commentaires sur la première version du présent rapport.





ISous des formes diverses, le racisme est présent dans toutes les sociétés de la planète. Il est lié à certaines formes de pauvreté persistante et de violence extrême. C'est un déni de la relation humaine. Pourtant, pour beaucoup il passe inaperçu, presque invisible, lorsqu'il ne se manifeste pas par des actes de violence. Ceux qui n'en sont pas victimes ne mesurent souvent pas à quel point il blesse la dignité humaine. Dans le cadre des préparatifs de la Conférence Mondiale des Nations Unies sur le Racisme et la Xénophobie en 2001, ce bref rapport présente un aperçu des questions marquantes qui préoccupent les victimes du racisme ou les chercheurs qui en étudient les effets

racisme

toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance, les origines nationales ou ethniques, qui a pour but ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou à l'exercice, dans des conditions d'égalité, des droits de l'Homme et des libertés fondamentales dans les domaine politique, économique, social et culturel ou dans tout autre domaine de la vie publique.

Article 1, Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de la discrimination raciale (1965)

Conseil International pour l'Étude des Droits de l'Homme
48, chemin du Grand-Montfleury
CP 147
1290 Versoix, Suisse

Tel: (41 22) 775 3300

Fax: (41 22) 775 3303

Email: ichrp@international-council.org

Web: <http://www.international-council.org>

ISBN 2-940259-11-9